

# UN TOIT POUR ELLE



## FACILITER L'ACCES AU LOGEMENT SUR ET PERENNE POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES

Disposer d'un logement sûr et pérenne est primordial dans le processus de sortie des violences. Bien entendu, toutes les femmes victimes de violences n'ont pas besoin d'un accompagnement spécifique en hébergement spécialisé non-mixte. Un certain nombre d'entre elles accède directement au logement social ou privé, d'autres restent dans leur logement suite à l'éviction du conjoint violent par la justice. Mais, parfois, la dangerosité est telle qu'il est souhaitable qu'elles quittent le domicile conjugal pour s'installer dans une autre commune, voire une autre région. Ce logement stable et sécurisant est une étape importante dans le processus de reconstruction et marque bien souvent la sortie effective et durable des violences. C'est ce que propose le dispositif « **Un toit pour elle** ».

À l'origine de ce dispositif, une volonté commune, celle de fluidifier l'hébergement spécialisé pour les femmes victimes de violences. C'était l'objectif prioritaire que s'étaient fixé, en 2005, l'Observatoire des violences envers les femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les associations l'Amicale du Nid, SOS Femmes 93 et le maire de Bobigny Bernard Birsinger. Il s'agissait alors pour chaque commune du département de réserver chaque année un logement sur le contingent communal ou intercommunal pour une femme accueillie dans les centres d'hébergement des associations spécialisées dans l'accueil de femmes victimes de violences : Amicale du Nid 93 et SOS Femmes 93. Depuis 2010, le dispositif a été étendu : aux femmes en très grand danger disposant d'un téléphone grave danger et aux femmes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection, (article 19 de la loi du 9 juillet 2010).



Aujourd'hui, **25 villes** : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Clichy-s/Bois, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte, Romainville, Rosny-s/Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte, Villetaneuse ; **10 institutions et bailleurs** du département (la CAF, la Préfecture via la DRIHL, Seine-Saint-Denis Habitat, Seqens, Plaine Commune Habitat, 1001 vies Habitat, Logirep, IRP, RATP Habitat, Action Logement) ont signé la convention. En marge de signataires, d'autres bailleurs participent, à ce dispositif, via les villes et mettent à disposition des logements (I3F, La Sablière, Toit et Joie, CDC Habitat).

Depuis janvier 2010, le dispositif « Un toit pour elle » a permis de reloger **342 FEMMES ET 584 ENFANTS**, soit **926 PERSONNES**